

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 56 – Mars 2011

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2011-5551

Contamination de coquillages marins par le virus de l'hépatite A (baie de Paimpol)

Rapport ANSES, 2010-09, p. 1-119



<http://www.afssa.fr/Documents/MIC2009sa0044-2.pdf>

● Résumé

En 2009, la DGAL et la DGS ont saisi l'AFSSA sur la contamination des coquillages par le virus de l'hépatite A (VHA) et sur les mesures de surveillance pertinentes à mettre en place. La saisine était basée sur la situation spécifique de la baie de Paimpol. La saisine portait sur 3 points :

- transmission de recommandations pour l'amélioration de la maîtrise de la contamination des coquillages par le VHA,
- évaluation de la possibilité de pomper en zone B de l'eau destinée aux bassins conchylicoles à terre et subissant une décontamination préalable,
- recommandation pour la surveillance et le contrôle de l'eau et des coquillages en cas de source de pollution identifiée ou non ou en cas de sources multiples suspectées.

Les deux premiers alinéas ont fait l'objet d'un avis de l'AFSSA du 23 juillet 2009

<http://www.afssa.fr/Documents/MIC2009sa0044.pdf>

Ce rapport concerne le troisième alinéa. Un état des connaissances sur le VHA est présenté : caractéristiques, persistance, description de la maladie et de sa propagation chez l'homme, facteurs favorisant ou limitant la contamination des coquillages. Une analyse des systèmes de surveillance et de contrôle mis en place est réalisée et les faiblesses du dispositif sont mises en exergue : manque d'indicateurs appropriés, insuffisance de l'échantillonnage, difficulté pour quantifier la concentration virale... L'efficacité relative de différents types de surveillance a été étudiée.

La qualité microbiologique des effluents déversés dans la mer est un point crucial. La surveillance et le contrôle doivent principalement porter sur le traitement des effluents humains afin d'éviter les rejets contaminés en VHA. Cette mesure est la plus adaptée, tant au niveau santé publique qu'au niveau économique.